

Atelier municipal d'arts plastiques

Les élèves ou leur représentant légal doivent obligatoirement remplir, chaque année scolaire, un dossier d'inscription à l'atelier municipal d'expression orale et théâtrale.

Les élèves sont répartis en différents groupes :

- Enfants de 7 à 11 ans : les mercredis de 14h00 à 16h00
- Jeunes de 11 à 16 ans : les samedis de 10h00 à 12h00
- Adultes : les lundis de 18h00 à 20h00 , les mardis de 14h00 à 16h00, les mercredis de 18h00 à 20h00, les jeudis de 18h00 à 20h00

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. La facturation est faite à chaque trimestre échu.

Participations familiales par trimestre :

LIBELLE	TARIF LIANCOURTOIS	TARIF EXTERIEURS
Cours atelier arts plastiques	46,40 €	74,24 €

Un tarif dégressif en fonction des ressources est appliqué pour les familles domiciliées à Liancourt.

Renseignements et inscriptions en mairie.

Centre culturel Alexandre Urbain

5 rue du Général Leclerc
60140 LIANCOURT
France

[03 44 32 38 21](tel:0344323821)

À télécharger

Fichier

[Règlement intérieur - Atelier municipal d'arts plastiques \(.pdf - 286.62 Ko\)](#)